



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/2009/3
31 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS

Soixante-septième session
Genève, 13-16 octobre 2009
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION DE LA
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Note du secrétariat

Résumé

Ce document donne une vue d'ensemble des questions découlant de la soixante-troisième session de la Commission économique pour l'Europe, tenue du 30 mars au 1^{er} avril 2009, en particulier des décisions adoptées par la Commission qui ont une incidence sur les travaux du Comité du bois.

Le Comité du bois est invité à tenir compte de ces décisions lorsqu'il adoptera son programme de travail au titre du point 7 de l'ordre du jour.

I. SOIXANTE-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

1. Comme le Comité l'avait demandé à sa soixante-sixième session (ECE/TIM/2008/9), le présent document donne une vue d'ensemble des questions découlant de la soixante-troisième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tenue du 30 mars au 1^{er} avril 2009, en particulier des décisions adoptées par la Commission qui ont une incidence sur les travaux du Comité du bois.
2. Les sessions de la Commission servent à définir l'orientation générale de ses travaux. Comme il en a été décidé dans le contexte de la réforme de la CEE, elles se tiennent tous les deux ans. Le Comité exécutif, quant à lui, se réunit périodiquement pendant l'année pour surveiller et orienter plus précisément la mise en œuvre du programme de travail de la CEE.
3. La Commission a réaffirmé l'importance du rôle de la CEE et l'a encouragée «à continuer de jouer son rôle de catalyseur en transformant en acquis régionaux les objectifs de développement durable adoptés par la communauté internationale et en favorisant la réalisation de ces objectifs».
4. La Commission a examiné la réforme de la CEE et en a réaffirmé les orientations stratégiques de celle-ci. Elle a renouvelé «l'attachement de ses États membres aux travaux de la CEE, compte dûment tenu des besoins spécifiques des pays en transition».
5. La Commission a étudié la question des changements climatiques dans la région de la CEE et a souligné que la CEE «avait pu s'appuyer sur une structure appropriée pour intégrer dans la planification sectorielle les questions liées aux changements climatiques». Une table ronde a été organisée sur le thème «Eau, foresterie et bois: les systèmes naturels doivent s'adapter, mais ils peuvent contribuer à l'atténuation». Les intervenants ont souligné que les forêts et les changements climatiques avaient des incidences réciproques et ont noté que les forêts de la région de la CEE étaient importantes en tant que grands puits de carbone. Il a été jugé positif que la plus haute priorité soit accordée, dans le programme de travail CEE/FAO sur le bois et les forêts, aux questions liées aux changements climatiques pour la période stratégique allant jusqu'à 2013, et que ces efforts soient soutenus par un programme fondé sur des informations plus fiables, des débats plus riches et une analyse plus judicieuse des perspectives à long terme. On trouvera davantage d'informations sur les activités concernant les forêts et les changements climatiques qui seront menées au titre du programme de travail intégré commun CEE/FAO dans le document ECE/TIM/2009/7.
6. À sa réunion du 4 mai 2009, tenue après la session de la Commission, le Comité exécutif de la CEE a invité les comités sectoriels, notamment le Comité du bois, à «étudier les résultats de la session de la Commission afin de voir comment les idées et les suggestions pourraient être prises en considération. Les résultats des débats des comités sectoriels devraient ensuite être présentés par les présidents de ces comités lors de leurs réunions respectives avec le Comité exécutif plus tard dans l'année, afin que celui-ci décide des mesures à prendre en conséquence». Le Comité du bois est donc invité à étudier les résultats des débats de la session de la Commission consacrés aux forêts et aux changements climatiques dont il a été fait mention précédemment, et la façon dont le Comité traite la question en tant que partie intégrante de son Plan stratégique pour la période 2008-2013 (voir également le point III ci-après).

II. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

7. À sa soixante-troisième session, la Commission économique pour l'Europe a examiné la réforme de la CEE en bonne et due forme et s'est déclarée satisfaite de sa mise en œuvre. Elle a souligné le rôle de la CEE en tant que «tribune paneuropéenne irremplaçable permettant à tous les pays de débattre, sur un pied d'égalité, des enjeux importants que sont l'intégration économique, la coopération régionale et les bonnes pratiques». Parallèlement, elle est convenue que «les États membres comme le secrétariat devaient redoubler d'efforts pour promouvoir une compréhension et une reconnaissance accrues des travaux de la CEE, y compris au sein des organes de l'ONU à New York».

8. La Commission a également pris note de l'évolution positive de la coopération avec d'autres organisations, y compris le secteur privé, à tous les niveaux de la CEE. Elle a accueilli avec satisfaction les travaux du Comité exécutif, notant que, grâce à cet organe de gouvernance, les travaux de la CEE gagnaient en fiabilité, en transparence et en cohérence horizontale.

A. Comité du bois – Mandat révisé

9. À sa soixante-troisième session, la Commission économique pour l'Europe a approuvé le mandat révisé du Comité du bois, tel qu'adopté à la soixante-cinquième session du Comité du bois et à la trente-quatrième session de la Commission européenne des forêts à l'occasion de la Semaine européenne des forêts, le 24 octobre 2008, et tel qu'il figure dans le Plan stratégique du programme de travail intégré CEE/FAO sur le bois et les forêts (ECE/TIM/2008/7).

B. Coopération avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe

10. Conformément au plan de travail pour la réforme de la CEE, le Comité du bois renforce sa coopération avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE), bien implantée désormais. La valeur ajoutée de cette coopération efficace se retrouve dans les programmes de travail respectifs de la CEE/FAO et de la CMPFE. La CEE/FAO contribue à mettre en œuvre une partie importante du programme de travail de l'organe de liaison de la CMPFE à Oslo.

11. Le chef de l'organe de liaison de la CMPFE est régulièrement invité à assister aux réunions des bureaux communs du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. La CEE participe périodiquement aux réunions d'experts et aux groupes de travail de la CMPFE. La CEE/FAO organise des réunions et des ateliers conjointement avec la CMPFE et d'autres partenaires, comme l'atelier consacré aux stratégies pour une plus grande mobilisation des ressources en bois provenant de sources durables, qui a eu lieu à Grenoble (France) en juin 2009 (voir par. 20). La Semaine européenne des forêts, qui s'est tenue à l'occasion de la session commune du Comité et de la Commission, a été organisée avec la CMPFE, et la région paneuropéenne a apporté une contribution commune à la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts tenue en avril 2009.

C. Suivi et analyse des politiques et des institutions forestières

12. Comme prévu dans le cadre de la réforme de la CEE, les activités de suivi et d'analyse des politiques et des institutions inscrites dans le programme sur le bois et la foresterie n'ont cessé d'être renforcées. Au cours des trois dernières années, la CEE/FAO a mis en place le Groupe de coordination intersecrétariats chargé du suivi des politiques et des institutions forestières, conjointement avec le siège de la FAO, le Bureau juridique et la CMPFE. Avec ses partenaires, ce groupe a conçu et adopté un dispositif pour l'établissement d'une banque de données sur les politiques et les institutions, au niveau régional comme mondial, qui a été présenté au Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts. Une fois appliqué, ce dispositif devrait devenir la référence mondiale pour l'information sur les politiques, les législations et les institutions en rapport avec les forêts.

13. Parallèlement, le programme a développé ses moyens de comparaison des informations fournies par les pays par le biais de différentes sources, comme les indicateurs qualitatifs de la CMPFE, l'évaluation des ressources forestières pour 2010 et l'actualisation des programmes forestiers nationaux, et il a été à l'origine des initiatives visant à harmoniser les futurs efforts de collecte de données, en particulier pour le prochain rapport sur l'état des forêts en Europe. Cela a été possible grâce à l'importante contribution d'un administrateur associé détaché par la France.

14. À ces travaux viennent s'ajouter des activités de renforcement des capacités concernant les politiques et les institutions dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, qui sont menées conjointement avec des partenaires dans la région paneuropéenne. L'équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe orientale et en Asie centrale adhère désormais à la stratégie de la CEE/FAO pour les activités menées dans cette région ainsi qu'aux ateliers de renforcement des capacités du processus de Krtiny. Grâce à cette équipe, assistée par le Bureau sous-régional de la FAO à Budapest, et avec le soutien de la Section du bois de la CEE/FAO, le programme peut toucher les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale et favoriser la mise en commun de données d'expérience et de meilleures pratiques dans toute la région.

III. ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

15. À sa session de 2009, la Commission économique pour l'Europe a rappelé une fois de plus qu'il fallait mettre en place des échanges et une coordination intersectoriels. Elle a également rappelé avec insistance la nécessité d'améliorer la communication entre les différentes «communautés» – experts des forêts, de l'eau et de l'énergie – afin d'améliorer la compréhension mutuelle, de renforcer la base de connaissances pour l'action et d'éviter les contradictions entre les politiques sectorielles et les mesures d'incitation perverses. Il s'agit là d'un point particulièrement important pour l'avenir étant donné que la plupart des secteurs seront sensiblement touchés par les changements climatiques et devront s'efforcer de mettre en place des stratégies d'adaptation appropriées. Il conviendra de coordonner ces stratégies entre les différents secteurs, d'autant plus que les effets sur un secteur donné, comme l'eau ou les forêts, auront des conséquences importantes sur les autres secteurs.

16. Les paragraphes qui suivent mettent en lumière quelques-unes des principales activités intersectorielles et transsectorielles¹ relevant du programme de travail intégré sur le bois et les forêts de la CEE/FAO. Le Comité du bois est invité à en prendre note, à fournir des orientations et à faire des suggestions pour les travaux futurs.

A. Énergie

17. L'interaction de l'évolution du secteur énergétique et de celle du secteur forestier fait l'objet d'un suivi régulier de la part de la CEE/FAO, notamment dans la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers*. Depuis la soixante-quatrième session du Comité du bois, des efforts particuliers ont été faits pour mieux comprendre les principaux enjeux, en rassemblant les partenaires des secteurs de la foresterie, du bois et de l'énergie, en vue d'aider les gouvernements et d'autres organisations internationales à mettre en œuvre des politiques rationnelles reposant sur des faits et des réalités et tenant compte des caractéristiques de tous les secteurs concernés. Ces efforts sont décrits ci-après.

18. À sa trentième session, le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts a demandé au secrétariat de procéder à la deuxième évaluation régionale de l'énergie provenant du bois depuis 2006. L'enquête commune sur l'énergie provenant du bois a été conçue en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Union européenne comme principaux partenaires. Les résultats de cette deuxième évaluation ont confirmé que l'énergie provenant du bois était la source d'énergie renouvelable la plus importante dans la région. Cette deuxième enquête a également permis de dessiner une première tendance dans l'évolution de la production d'énergie à partir du bois. La part totale de la biomasse ligneuse dans la production d'énergie a augmenté de 3,5 % par an entre 2005 et 2007 pour atteindre 50 % du total des énergies renouvelables dans les pays considérés. Cette évolution est largement due à l'augmentation annuelle de 18,8 % des services énergétiques (chauffage et électricité produits à partir de la biomasse ligneuse) sur la même période.

19. Faisant suite au débat en séance plénière sur le thème «les forêts, le bois et l'énergie», tenu à l'occasion de la Semaine européenne des forêts en octobre 2008, des réunions ont été consacrées à certains aspects de l'énergie provenant du bois et à sa contribution à la couverture des besoins actuels et futurs en énergie renouvelable. Un atelier consacré à l'estimation de l'offre potentielle durable de bois a été organisé dans la foulée de la session de mars 2009 du Groupe de travail, afin d'étudier la situation actuelle en matière d'évaluations nationales de l'offre potentielle de bois et de susciter des progrès dans l'estimation de cette offre en Europe, en proposant des méthodologies et en élaborant des bonnes pratiques pour les études de l'offre de bois.

¹ Par «activité intersectorielle», on entend une activité à laquelle participent deux «secteurs», éventuellement davantage. Le terme «transsectoriel» s'applique aux activités faisant intervenir des questions complexes et importantes qui intéressent un grand nombre de «secteurs». Étant donné la complexité générale des questions et la difficulté de définir clairement les frontières d'un secteur donné, cette distinction est difficile à appliquer en pratique.

20. En juin 2009, la CEE/FAO a organisé, conjointement avec la CMPFE, le Gouvernement français et des partenaires du secteur privé, un atelier sur les stratégies pour une plus grande mobilisation des ressources en bois provenant de sources durables. Les participants à cet atelier, tenu à Grenoble (France), ont étudié des cas de mobilisation des ressources en bois dans différentes situations et identifié les facteurs déterminants et les obstacles lorsqu'il s'agit de renforcer la mobilisation de ces ressources. Au titre de la suite à donner à l'atelier, il a été demandé à la CMPFE, à la CEE/FAO et à la Commission européenne d'élaborer, avec le soutien des partenaires de l'atelier, des orientations en matière de bonnes pratiques pour la mobilisation durable des ressources en bois à partir des études de cas, et de les publier avant la fin de 2009. Ces travaux devraient contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la résolution 1 de Varsovie de la CMPFE sur les forêts, le bois et l'énergie et à l'élaboration de plans d'action nationaux pour la promotion des énergies renouvelables par les États membres de l'Union européenne.

21. Vu les activités du Comité de l'énergie durable de la CEE dans le domaine des forêts et de l'énergie, les relations avec ce comité ont été encouragées. Suite à la demande formulée par le Comité directeur du projet Efficacité énergétique 21 (EE21) en mai 2008, la Section du bois lui a proposé en 2009 un projet sur la «production moderne et durable de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse d'origine ligneuse en Europe du Sud-Est» (voir annexe I). Le but du projet est de démontrer qu'il est possible de convertir les systèmes municipaux d'approvisionnement en chaleur et en électricité dans les Balkans occidentaux en système de production d'énergie à partir de la biomasse d'origine ligneuse, ce qui permettrait d'utiliser les abondantes ressources forestières nationales de la façon la plus efficace et la plus durable. Dans le cadre de cette initiative, il est proposé d'établir des avant-projets détaillés pour une ou deux municipalités de chacun des pays participants.

22. Les membres du Comité directeur du projet EE21 ont manifesté un grand intérêt pour cette initiative qu'ils soutiennent, et ont demandé que la Division de l'énergie durable de la CEE et la Section du bois poursuivent leur coopération en vue de développer ce projet sous-régional. Les membres du Comité du bois sont invités à étudier le projet et à aider le secrétariat dans sa recherche de fonds pour le mettre en œuvre.

23. La Section du bois collabore également avec la Division de l'énergie durable de la CEE concernant la question de la construction de bâtiments économes en énergie, comme cela est expliqué ci-dessous.

B. Logement et aménagement du territoire

24. La coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, qui relève de la Division de l'environnement, s'est progressivement développée depuis la tenue de l'atelier sur la construction écologique dans le cadre de la Semaine européenne des forêts en 2008. Constatant le succès de cet atelier, le Comité du bois et la Commission européenne des forêts ont préconisé un renforcement de la collaboration avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'avec le Comité de l'énergie durable. Les secrétariats ont travaillé ensemble pour préparer l'atelier de suivi provisoirement intitulé: «Face au changement climatique, la place du bois dans une approche mondiale de la construction écologique», qui se tiendra dans le cadre de la soixante-septième session du Comité du bois.

25. Le Gouvernement canadien a invité la CEE à animer une conférence internationale qui se tiendrait dans la ville de Québec en 2010 et qui est intitulée pour l'instant «Construction écologique et changements climatiques: de la science aux politiques». Une collaboration s'est instaurée entre les programmes de la CEE consacrés au bois, au logement et à l'énergie et les organisateurs qui accueilleront la Conférence afin de mieux faire connaître les possibilités de construction de bâtiments économes en énergie et respectueux de l'environnement. L'approche intersectorielle devrait constituer une base suffisamment large pour promouvoir des constructions et rénovations de bâtiments qui modéreront les changements climatiques.

C. Échanges

26. Les échanges de produits forestiers sont régulièrement suivis et analysés, notamment dans la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers*, qui s'attache à traiter de plus en plus largement les questions de politique commerciale. Les forums de politique générale organisés pendant les sessions du Comité ont eux aussi bénéficié des compétences spécialisées que peut offrir la Division du commerce et du bois. Les relations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'intensifient, en particulier avec la Division du commerce et de l'environnement. Le 9 juillet 2009, la Section du bois a participé à l'atelier de l'OMC sur les normes privées liées à l'environnement, la certification et les prescriptions en matière d'étiquetage, consacré aux normes privées et aux systèmes de certification des produits du bois. Cet aspect du programme devrait être renforcé à l'avenir.

D. Environnement

27. S'agissant de la gestion durable des forêts, qui est l'objectif premier du sous-programme, la dimension environnementale est considérée comme un des piliers du développement durable. La plupart des activités du sous-programme ont donc une dimension environnementale.

28. Un vaste ensemble d'informations relatives au milieu forestier est recueilli pour faire rapport sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la CMPFE concernant la gestion durable des forêts. Précédemment, ces informations ont trouvé leur place dans le rapport CEE/FAO/CMPFE intitulé *État des forêts et gestion durable des forêts en Europe*, qui a été présenté à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, en novembre 2007 à Varsovie. Ces données sont disponibles en ligne par le biais du site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts à l'adresse: <http://w3.unece.org/pxweb/DATABASE/STAT/Timber.stat.asp>. La collecte d'informations pour le prochain *État des forêts et gestion durable des forêts en Europe* est en préparation, les projets de formulaire pour la communication de données ayant été diffusés aux points de contact pour examen. Le prochain cycle de communication de données pour la région paneuropéenne mobilise d'autres organisations spécialisées (Centre commun de recherche d'Ispra de l'UE, Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts – PIC-Forêts, Biodiversity International) pour la collecte d'informations sur les indicateurs environnementaux, notamment la diversité biologique et la pollution atmosphérique.

29. Les informations liées à l'environnement constituent un élément important des rapports mondiaux sur les forêts. La CEE/FAO participe à l'évaluation des ressources forestières mondiales 2010 de la FAO. La Section du bois a pris des mesures visant à assurer une plus grande cohérence entre les rapports régionaux et mondiaux, qui devraient se traduire par une

moindre charge de travail pour la présentation de rapports et des informations plus visibles et plus utiles. Le rapport sur la biodiversité des forêts en Europe, établi par l'Agence européenne pour l'environnement, est un exemple de bonne coopération et d'utilisation efficace des données, puisque le rapport est largement fondé sur les informations réunies par la CEE/FAO.

La participation de la CEE/FAO aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Groupe de travail sur l'Objectif de 2010 pour la biodiversité qui relève de la Convention sur la diversité biologique a été l'occasion de souligner la pertinence des activités de la CEE et de la FAO en matière d'observation continue de la diversité biologique des forêts.

30. En étroite coopération avec la CMPFE et l'Agence européenne pour l'environnement, la CEE/FAO a pris la tête des opérations visant à préciser le projet de nouvelle classification des types de forêts européennes et son application à titre expérimental. Ce projet devrait contribuer considérablement à améliorer les connaissances sur la diversité des forêts en Europe et à les mettre en commun.

31. Les liens avec la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE et avec les comités et secrétariats de convention qui en relèvent sont continuellement encouragés. La Section du bois a contribué aux parties consacrées aux forêts des études de performance environnementale pour le Kirghizistan et l'Ouzbékistan.

E. Eau

32. Après la séance plénière consacrée aux forêts et à l'eau, qui a eu lieu dans le cadre de la Semaine européenne des forêts, la coopération s'est considérablement renforcée entre les spécialistes des forêts et de l'eau, tout particulièrement grâce au Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la Commission européenne des forêts, au secrétariat de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et à la CMPFE.

33. Ces partenaires ont organisé un atelier sur les forêts et l'eau à Antalya (Turquie) en mai 2009 afin de contribuer à la mise en œuvre de la résolution 2 «Forêts et eau» adoptée par la CMPFE à sa réunion de Varsovie. Les participants se sont penchés sur les relations et influences mutuelles complexes des forêts et de l'eau, et ils ont étudié la façon dont les pays abordaient ces questions et dont elles étaient et pouvaient être prises en compte dans les politiques relatives aux forêts et à l'eau dans la région paneuropéenne, la région de la CEE et les pays voisins.

34. Bien que la coopération intersectorielle se soit visiblement intensifiée, les participants ont identifié de nombreuses pistes de collaboration future à différents niveaux. Les sujets qui pourraient faire l'objet d'activités au niveau international ne se limitent pas à la résolution des problèmes transfrontières. Les participants ont évoqué l'absence d'instruments pour une gestion intégrée, la nécessité d'élaborer et de mettre en commun de bonnes pratiques et des outils de communication avec le grand public et l'ensemble des secteurs concernés ainsi que de coordonner les efforts de recherche. L'importance des forêts et de l'eau acquiert une dimension nouvelle sous l'angle des changements climatiques. Il existe des structures, processus et institutions, y compris la CEE, pour favoriser une telle collaboration.

Annexe I

AVANT-PROJET EE21

Titre du projet:	Production moderne et durable de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse d'origine ligneuse en Europe du Sud-Est
Pays concernés:	Tous les pays des Balkans occidentaux
Coordonnateur:	Section du bois de la CEE/FAO, Genève
Budget:	450 000 euros
Durée:	Deux ans
Organismes nationaux chargés de la mise en œuvre:	À déterminer
Agent d'exécution:	Section du bois de la CEE/FAO, Genève
Organismes partenaires de l'ONU:	Division de l'énergie durable de la CEE, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, autres partenaires à déterminer
Organismes coopérants:	À déterminer
Date de démarrage:	À déterminer

A. Objectif

1. Démontrer qu'il est possible et souhaitable de convertir les systèmes municipaux d'approvisionnement en chaleur et en électricité dans les Balkans occidentaux en système de production d'énergie à partir de la biomasse d'origine ligneuse renouvelable disponible sur place, en jetant les bases de futurs projets d'investissement.

B. Généralités: la situation dans la région

2. Les Balkans occidentaux disposent de ressources forestières importantes et en plein développement, qui pourraient fournir une importante réserve d'énergie renouvelable. Or la plupart des habitants, même en milieu rural, sont tributaires des importations de combustible fossile: lors des récentes difficultés d'approvisionnement en gaz, des villages grelottaient alors qu'ils étaient entourés d'une source d'énergie sûre et abondante, uniquement parce que le potentiel de l'énergie moderne provenant du bois n'avait pas été compris au niveau national et, plus important, aux niveaux locaux. Une solution consiste à convertir les systèmes de chauffage et d'électricité des municipalités des régions forestières en système moderne de chaudière à bois.

3. Lorsqu'elle est utilisée de façon efficace sur les plans énergétique et matériel, au moyen d'une chaudière moderne exploitant le bois issu de forêts en gestion durable, l'énergie provenant du bois est considérée comme quasiment neutre pour le climat. Outre qu'ils favorisent

l'efficacité énergétique, accroissent la sécurité énergétique et abaissent les coûts des combustibles, tout particulièrement lorsque la municipalité est propriétaire de la forêt exploitée, les projets y afférents pourraient générer des revenus supplémentaires avec les crédits issus des réductions d'émissions de dioxyde de carbone, et créer de nouveaux emplois localement.

4. La biomasse d'origine ligneuse est la source d'énergie renouvelable la plus importante de la région de la CEE et elle connaîtra un grand essor dans les années à venir. L'Union européenne a récemment émis un signal politique fort en faveur des sources d'énergie renouvelables, fixant des objectifs pour 2020. Cependant, l'énergie provenant du bois est souvent considérée comme le combustible du pauvre parce qu'elle est grande consommatrice de main-d'œuvre, qu'elle entraîne une pollution atmosphérique à l'intérieur comme à l'extérieur par émission de petites particules, et que les chaudières sont souvent vétustes. Les chaudières modernes sont tout à fait capables de convertir la biomasse d'origine ligneuse en énergie tout en réduisant les émissions de particules.

5. Nombre de villes et de municipalités sont déjà dotées de réseaux de chauffage central qui nécessitent une remise en état; ceux-ci pourraient être convertis à relativement peu de frais pour la production d'énergie à partir de la biomasse d'origine ligneuse. De plus, les municipalités sont souvent propriétaires d'abondantes ressources en bois locales (ou disposent souvent d'une garantie d'accès à ces ressources).

C. Le projet

6. Le but du projet est de démontrer qu'il est possible de convertir les systèmes municipaux d'approvisionnement en chaleur et en électricité en sensibilisant ceux qui décident des orientations à prendre et en établissant des propositions de projet détaillées pour une ou deux municipalités de chacun des pays participants. L'organisation d'un atelier final permettrait d'exposer les propositions finalisées de projet pilote et d'attirer les investisseurs. Les principaux résultats seraient les suivants:

- a) Description de certains cas de conversion réussie de fournisseurs de chauffage et d'électricité à la biomasse d'origine ligneuse;
- b) Atelier sous-régional destiné à informer les responsables et les partenaires, à préciser les concepts et à choisir les municipalités pilotes;
- c) Projets détaillés visant à ce que les municipalités (une ou deux par pays participant) convertissent leur système de chauffage et d'électricité à partir de combustibles fossiles en systèmes reposant sur la biomasse durable d'origine ligneuse;
- d) Conférence finale afin de présenter aux responsables de l'élaboration des politiques et aux investisseurs potentiels les propositions de projet pilote.

7. Étapes concrètes:

- a) Lancer un atelier dont les participants appartiendraient aux secteurs de l'énergie et de la forêt et proviendraient des pays ciblés;
- b) Mener des actions de sensibilisation;
- c) Réunir les milieux des forêts et de l'énergie;
- d) Appeler l'attention des responsables de l'élaboration des politiques sur le thème en question;
- e) Demander aux États membres de désigner/d'identifier des municipalités pilotes;
- f) Recueillir des exemples positifs de projets liés à l'énergie ligneuse dans la région visée;
- g) Envoyer les coordonnateurs et les partenaires concernés en mission dans les zones pilotes;
- h) Compiler les rapports de faisabilité dans la région qui comportent des données justifiant l'opération en question sur le plan économique;
- i) Organiser une conférence finale afin de présenter aux investisseurs potentiels les propositions de projet pilote et les enseignements qui en ont été tirés.

D. Agents d'exécution

8. La Section du bois de la Commission économique pour l'Europe, qui met en œuvre, avec la FAO, un programme de travail commun sur le bois et les forêts, possède une grande expérience des questions liées à la dendroénergie. Conjointement avec l'Agence internationale de l'énergie, la Commission européenne et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, la Section du bois de la CEE/FAO a élaboré et mis en œuvre l'enquête commune sur l'énergie provenant du bois, qui a permis de constituer un ensemble unique dans la région de données sur les sources et les utilisateurs d'énergie provenant du bois. En tenant compte des informations sur les ressources en bois, la Section du bois de la CEE/FAO est la mieux placée pour faciliter la communication transsectorielle entre les secteurs de l'énergie et des forêts.

9. La Section du bois de la CEE/FAO a déjà organisé trois ateliers sur la promotion des systèmes modernes d'énergie provenant du bois en Europe centrale et orientale (Serbie et Roumanie). Les participants appartenaient aux instances décisionnelles (en matière d'énergie, de forêts et d'environnement), industrielles et financières, ainsi qu'à des organisations internationales, et représentaient l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, la Roumanie, la Serbie et la Slovaquie.

10. La Section du bois de la CEE/FAO propose ce projet dans le cadre du dispositif de l'EE21 car elle voit une grande synergie dans l'action menée en concertation par les différents secteurs (énergie, forêts, investissements) et aux différents niveaux (international, national, communal ou local).

11. La Section du bois regrouperait ainsi des partenaires des institutions chargées de l'énergie et des forêts en vue d'élaborer et mettre en œuvre le projet. Les partenaires associés des réseaux du projet EE21 sont invités à envisager de financer ce projet. Celui-ci a vu le jour à l'issue de la dix-neuvième session du Comité directeur du projet EE21 en 2008, qui «a demandé au secrétariat de mettre au point, en collaboration avec la Section du bois CEE/FAO, un projet sous-régional du projet "Efficacité énergétique 21", qui porte sur l'énergie provenant du bois et d'autres biocarburants, la zone géographique visée étant les Balkans occidentaux» (ECE/ENERGY/WP.4/2008/3, par. 24 i)).

12. Dans la mise en œuvre de ce projet, la Section du bois de la CEE/FAO coopérerait avec les partenaires qui en manifesteraient le désir. Ces partenaires pourraient être la Commission européenne dans le cadre de la promotion par l'Union européenne des énergies renouvelables, ou encore l'Autriche en tant que pays de la région devenu grand consommateur d'énergie provenant du bois après avoir converti ses systèmes habituels de chauffage et de production d'électricité. Les partenaires intéressés sont invités à contacter le secrétariat de la CEE/FAO à l'adresse: woodenergy.timber@unece.org.
